



Résolution des élus du CSE suite à des dysfonctionnements sur le site de Vendargues

Les élus du CSE dénoncent les manquements de la direction de la Fabrique concernant sa responsabilité en matière de protection des salariés.

Ils dénoncent également le niveau catastrophique de dialogue social avec les instances de proximité dont les prérogatives ne sont pas respectées.

Deux événements graves ont eu lieu sur le site de Vendargues (problème sanitaire à la cantine et début d'incendie sur un outil de la menuiserie), sans que les alertes des salariés et des RP ne soient entendues, sans que leurs demandes pour réactualiser les DUERP et Papripact ne soient acceptées, sans que leur demande d'enquête paritaire ne soit satisfaite. De nombreux dysfonctionnements et manquements à l'obligation de sécurité ont été listés ce jour, à l'occasion de la réunion du CSE.

Les élus ont appris en outre qu'aucun exercice incendie n'avait été conduit depuis 2019 sur le site de Vendargues, au mépris de toutes les obligations de sécurité.

Les élus demandent instamment que les prérogatives des représentants de proximité soient respectées. Nous demandons que les rapports d'audit sur la cantine, son plan de maîtrise sanitaire, ainsi que le rapport d'expertise sur l'incendie de la menuiserie soient fournis aux élus du CSE/CSSCT et aux élus de l'instance de proximité Fabrique Sud.

Nous demandons que les RP concernés par le périmètre soient associés à l'élaboration des plans de prévention relatifs aux incidents précités. Par ailleurs les préventeurs officiels devront être informés.

**Adopté à l'unanimité des 25 votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 17 septembre 2025